

Le 21 novembre 2016

Le Principal

Aux

Parents d'élèves des classes de 3^{ème}

Objet : séquence d'observation en milieu professionnel.

Madame, Monsieur,

La séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième. Elle pourra avoir lieu dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales, aux conditions prévues par le code du travail (cf. convention).

Cette séquence se déroulera du **27 février au 3 mars 2017.**

Les élèves et leurs familles se chargeront de la recherche et du choix des lieux des séquences d'observation. Ils peuvent se faire aider dans leurs démarches par les équipes du collège ou en consultant les offres de stages, sur la plate-forme du département :

<http://stages3e.essonne.fr/stages3e/s3e/>

L'encadrement et le suivi de l'élève seront précisés dans une convention obligatoire signée entre le collège, la famille et l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Cette convention sera remise, en trois exemplaires, par le professeur principal de la classe ou téléchargée sur le site internet du collège, à l'adresse suivante :

<http://www.clg-mendesfrance-marcoussis.ac-versailles.fr/spip.php?article55&lang=fr>

Elle sera complétée et signée par la famille et l'organisme d'accueil, **au plus tard, le 20 février 2017.**

Cette séquence d'observation fera l'objet d'un travail spécifique en classe et permettra la rédaction d'un rapport de stage.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

A.Djemaoui